

**SÉANCE
D'AJOURNEMENT**

De la séance du 16 janvier 2019 de la Ville de L'Épiphanie tenue le 30 janvier 2019 à 20 h 40, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Michel Martineau, Manon Leblanc, Dona Bouchard, Stéphane Amireault et Vicky Robichaud.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum

34-01-2019

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant les points suivants :

- 2.2 Résolution modifiant la résolution 11-01-08 de l'ancienne Paroisse de L'Épiphanie et 17-11-2018 de la nouvelle Ville de L'Épiphanie
- 3.1 Résolution autorisant l'achat d'un souffleur à neige
- 4.1 Résolution autorisant l'embauche au poste de directrice de la bibliothèque
- 4.2 Résolution autorisant l'achat de trois ordinateurs pour le Service des loisirs et de la culture

----- A D O P T É E -----

35-01-2019

Résolution nommant les représentants de la Ville de L'Épiphanie siégeant au sein du conseil d'administration de la Maison des Jeunes

CONSIDÉRANT la désignation des responsabilités des nouveaux élus municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie doit nommer les représentants pour siéger au sein du conseil d'administration de la Maison des Jeunes;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

- 1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2. QUE la Ville de L'Épiphanie nomme Madame Vicky Robichaud à titre de déléguée et Monsieur Stéphane Amireault comme délégué substitut pour siéger au sein du conseil d'administration de la Maison des Jeunes de L'Épiphanie.

----- A D O P T É E -----

36-01-2019

Résolution modifiant la résolution 11-01-08 de l'ancienne Paroisse de L'Épiphanie et 171-11-2018 de la nouvelle Ville de L'Épiphanie

CONSIDÉRANT que la Paroisse de L'Épiphanie a adopté en 2007 le règlement 232-01-07 décrétant l'exécution des travaux de pose de béton bitumineux sur la rue Breault et sur un segment de la rue Prud'homme, situé dans le Domaine des Deux lacs, décrétant un emprunt au montant de 85 805 \$ destiné à assurer le financement desdits travaux et décrétant l'imposition d'une taxe spéciale au frontage afin d'assurer le remboursement dudit emprunt;

CONSIDÉRANT que les montants nécessaires ont été moindre que les prévisions, soit 52 537 \$;

CONSIDÉRANT que lors du financement en 2008, le conseil municipal a modifié le terme de l'emprunt de 20 ans à 15 ans par la résolution 11-01-08;

CONSIDÉRANT qu'il semble que les montants des remboursements n'aient pas été modifiés en conséquence du changement de terme;

CONSIDÉRANT que depuis 2008, les montants taxés sont calculés en fonction d'un terme de 20 ans;

CONSIDÉRANT qu'au refinancement de 2018, la résolution 171-11-2018 prévoyait un refinancement sur 5 années de la balance de l'emprunt;

CONSIDÉRANT qu'au moment de la répartition de ces remboursements entre les différents contribuables le service des finances a constaté que cela causait une majoration de près de 100 % de la taxe pour ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal modifie la résolution 11-01-08 de l'ancienne Paroisse de L'Épiphanie afin d'annuler la modification du terme de l'emprunt et la remettre à 20 ans.
3. QUE le conseil municipal modifie la résolution 171-11-2018 de la nouvelle Ville de L'Épiphanie afin d'autoriser le refinancement du prêt pour 5 ans mais avec un terme de 10 ans selon la nouvelle offre de service de la Caisse Pierre LeGardeur au même taux de 4,85 %.

----- A D O P T É E -----

37-01-2019

Résolution autorisant l'achat d'un souffleur à neige

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'achat d'un souffleur à neige pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'offre de Bobcat Montréal au montant de 10 090 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un souffleur à neige pour le Service des travaux publics de Bobcat Montréal, et ce, selon son offre citée au deuxième (2^e) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par le fonds de roulement pour un terme de 5 ans.

----- ADOPTÉE -----

38-01-2019

Résolution autorisant l'embauche au poste de directrice de la bibliothèque

CONSIDÉRANT que la préposée à la bibliothèque partira à la retraite à la fin de l'année 2019;

CONSIDÉRANT qu'afin de préparer la relève à ce poste et ainsi faciliter le transfert vers le nouveau système de gestion de la collection, un poste de responsable de la bibliothèque a été ouvert;

CONSIDÉRANT que le poste a été ouvert en décembre 2018 et un processus de sélection et d'entrevue a été effectué en janvier;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE sur la recommandation du directeur des loisirs et de la culture et de la directrice générale, Madame Chantal Béland soit embauchée au poste de directrice de la bibliothèque et que l'entrée en fonction est fixée au 11 février 2019.
3. QUE Madame Guylaine Comtois et Monsieur Steve Plante soient mandatés à signer le contrat de travail à intervenir.

----- ADOPTÉE -----

39-01-2019

Résolution autorisant l'achat de trois ordinateurs pour le Service des loisirs et de la culture

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au remplacement de trois ordinateurs de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT l'offre de Informatique Amerix au montant de 3 996,64 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'achat de trois ordinateurs pour le Service des loisirs et de la culture à Informatique Amerix, et ce, selon son offre citée au deuxième (2^e) considérant de la présente.

3. QUE la présente dépense soit financée par le poste budgétaire 02-70230-414.

----- A D O P T É E -----

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

40-01-2019

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est 20 h 50
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 20 h 50.

----- A D O P T É E -----

STEVE PLANTE
Maire

FLAVIE ROBITAILLE
Greffière